



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLAGE DE SENNEVILLE

AVIS PUBLIC

PUBLIC NOTICE

Lors de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 6 août 2026, le règlement suivant a été adopté:

At the special sitting of the Municipal Council held on August 6, 2026, the following by-law was adopted:

RÈGLEMENT NUMÉRO 512 PRÉVOYANT LE REMPLACEMENT DES CONDUITES D'EAU POTABLE ET LA RECONSTRUCTION DU SYSTÈME DE DRAINAGE DU BASSIN VERSANT # 4 (PHASE 1 ET PHASE 2) ET UN EMPRUNT DE 3 727 688,00\$.

BY-LAW NO. 512 PROVIDING FOR THE REPLACEMENT OF POTABLE WATER PIPES AND THE RECONSTRUCTION OF THE DRAINAGE SYSTEM OF BASIN #4 (PHASE 1 AND PHASE 2) AND A BORROWING OF \$3,727,688.00.

Ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le 28 août 2026.

This by-law received approval from the *Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation* on August 28, 2026.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la *Loi*, le 1^{er} septembre 2026. Il est disponible en ligne à l'adresse www.senneville.ca, ainsi qu'à l'hôtel de ville, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau. En ligne, le règlement se trouve dans la section « **Municipalité** », sous l'onglet « **Réglementation et politiques** », puis dans la sous-section « **Règlements municipaux** ».

This By-law comes into force in accordance with the *Law* on September 1, 2026. This By-Law is available online at www.senneville.ca, as well as at Town Hall, where any interested person may consult it during regular business hours. Online, the by-law can be found under the "**Municipality**" section, by clicking on "**Regulations and Policies**", and then selecting "**Municipal regulations**".

DONNÉ à Senneville, ce 1^{er} septembre 2026.

GIVEN at Senneville on September 1, 2026.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME / CERTIFIED COPY

Original signé / Original signed

Cassandra Vilo
Assistante-greffière / Assistant-Clerk

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée Cassandra Vilo, Assistante-greffière du Village de Senneville, certifie par le présent certificat avoir affiché l'avis public ci-dessus sur le site Internet et le babillard situé à l'hôtel de ville.

SENNEVILLE, le 1^{er} septembre 2026.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME / TRUE COPY

Original signé / Original signed

Cassandra Vilo
Assistante-greffière / Assistant-Clerk